



## ***Union Professionnelle du Transport et de la Logistique***

Communiqué de presse – mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011

### ***FAST + en Région flamande : Retour à la case départ ... L'UPTR se félicite d'avoir forcé la remise à plat du système !***

#### ***Pour rappel :***

F.A.S.T. est l'acronyme néerlandais pour 'Files Aanpakken door Snelle Tussenkomst' ou, en français, 'S'attaquer aux bouchons par une intervention rapide'.

Le système F.A.S.T. a pour but de dégager rapidement la chaussée, contribuant ainsi à une meilleure fluidité du trafic et à une plus grande sécurité des usagers de la route (en évitant les sur-accidents dans les files).

On parle de F.A.S.T. « + » pour le dépannage des camions de plus de 3,5 tonnes.

En Région flamande, un système d'adjudication publique (assez unique ...) avait été imaginé pour les entreprises de dépannage.

La caractéristique (remarquable ...) du système F.A.S.T. + consiste dans le fait que les prix des interventions sont fixés par les pouvoirs publics, mais que la facture de dépannage est ensuite adressée aux transporteurs (et non au pouvoir adjudicateur) ...

#### ***Pressions de l'UPTR :***

- ✓ Dès 2007, l'UPTR a dénoncé les **dérives tarifaires** du système.  
*Sur base du cahier de charge approuvé par la Région flamande, de nombreux transporteurs se sont vus adresser des factures de dépannage allant de 7.950 € à 14.400 € !!!*
- ✓ En 2008, l'UPTR a introduit une plainte au Conseil de la Concurrence.
- ✓ En avril 2011, l'UPTR et deux transporteurs ont obtenu gain de cause auprès du tribunal de Commerce de Bruxelles.

#### ***Conséquences :***

Depuis le 21 mai 2011, dans toutes les provinces flamandes, **le système FAST + est à plat ...**

Ce 31 mai 2011, la Police fédérale de la Route et l'Administration flamande (*Agentschap Wegen en Verkeer*) ont présenté le nouveau projet FAST.

Concernant les tarifs de dépannage, **la procédure d'adjudication a été totalement revue.**

Désormais, c'est à un appel d'offre type - identique pour toute la Région flamande -, que devront répondre les dépanneurs.

L'UPTR restera évidemment très attentive aux résultats (et aux prix des dépannages !!!) qui, en principe, seront connus en septembre.

*Michaël Reul*  
Secrétaire général